



Aux services cantonaux du cadastre

N° Référence: 2101-04  
Dossier traité par: Markus Sinniger  
**Wabern, le 28 janvier 2014**

### **Circulaire MO n° 2014 / 01**

**Instruction «Mensuration officielle – Représentation du Plan du registre foncier»**  
du 9 mars 2007 (état au 1<sup>er</sup> février 2014)

Mesdames, Messieurs

Par cette circulaire, nous souhaiterions attirer votre attention sur la modification intervenue dans l' instruction «Mensuration officielle – Représentation du Plan du registre foncier» du 9 mars 2007 (État: août 2012):

- Chapitre 1.5.4, Priorités  
Les signes conventionnels surfaciques de la couche «objets divers» ont été déplacés en avant dernière position de la table.

Nous vous prions donc d'attirer l'attention de votre fabricant de logiciel sur cette modification afin qu'elle soit implémentée dans la prochaine version.

La présente circulaire remplace la circulaire MO n° 2012 / 02: Plan du registre foncier en couleur et représentation des territoires en mouvement permanent: Mise en vigueur des prescriptions réactualisées pour la représentation du plan du registre foncier.

Vous trouverez l' instruction actualisée «Mensuration officielle – Représentation du Plan du registre foncier» sous [www.cadastre.ch](http://www.cadastre.ch) → Mensuration officielle → Produits → Plan du registre foncier.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Direction fédérale des mensurations  
cadastrales

Direction fédérale des mensurations  
cadastrales  
Direction générale de la mensuration  
officielle

Fridolin Wicki  
Responsable

Markus Sinniger  
Responsable